

Le 16 mai 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Monsieur CEYTE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CAMPEGGIA.

Absents : Mesdames et Messieurs MAGALHAES, MOINE, COLOMBO, PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention de groupement de commande pour la réalisation du diagnostic territorial préalable à la mise en place d'une Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire expose que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) entre la CAF de la Loire et la commune d'Andrézieux-Bouthéon arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Il indique que le CEJ sera remplacé par une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de la Loire sur un périmètre élargi à plusieurs communes.

A ce stade le périmètre envisagé comprend les communes d'Andrézieux-Bouthéon, Chambœuf, Fontanes, La Fouillouse, La Gimond, Marcenod, Saint-Bonnet les Oules, Saint-Christo en Jarez, Saint-Galmier et Saint-Héand.

Monsieur le Maire explique que cette CTG est précédée d'un diagnostic de territoire, ayant pour objectif la définition d'un projet social de territoire. Elle devra tenir compte de l'ensemble des problématiques en associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc...). Un des enjeux du diagnostic est de conserver la dynamique infra-territoriale qui s'est constituée au fil des ans et de définir les actions adaptées à ces sous-périmètres.

Afin de pouvoir réaliser ce diagnostic à l'échelon supra communal, un groupement de commande est constitué entre les dix communes dont le coordonnateur est la Ville d'Andrézieux-Bouthéon.

A ce titre, elle pilotera la procédure de mise en concurrence et d'attribution du marché visant à confier la mission de diagnostic à un prestataire extérieur ; ainsi que l'exécution du marché pour le compte de tous les membres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220517-2022-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022

Affichage : 17/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire précise que chaque membre du groupement participera au financement de cette étude au prorata du nombre d'habitants et qu'une convention précisant les conditions de fonctionnement du groupement de commande est formalisée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement désignant la Ville d'Andrézieux-Bouthéon comme le coordonnateur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes qui y sont rattachés.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 mai 2022
Le Maire,
François DRIOL

